

QUÉBEC
VILLE DE CHAMBLY

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

1359-1385, avenue Bourgogne

Avis public est par les présentes donné, par la soussignée, que lors d'une prochaine assemblée du conseil municipal de la Ville de Chambly qui se tiendra le 17 mars 2026, au Pôle culturel de Chambly situé au 1625, boulevard De Périgny à Chambly, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande de dérogation mineure applicable à la résolution 2023-03-120 relativement au projet de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble R-1360-5-23 du 1359 à 1385, avenue Bourgogne, visant ce qui suit :

- Autoriser une marge latérale gauche de 7,0 m au lieu de 6,7 m;
- Autoriser une marge latérale droite de 22,26 m au lieu de 22,74 m;
- Autoriser une marge arrière de 32,03 m au lieu de 33,02 m;
- Autoriser l'aménagement de deux (2) séries de deux cases de stationnement en marge avant plutôt qu'une série de quatre (4) cases;
- Modifier les essences des plantations prévues

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à cette demande.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

DONNÉ À CHAMBLY
Ce 23 février 2026



M^e Nancy Poirier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION
D É R O G A T I O N M I N E U R E

1359-1385, avenue Bourgogne

Je, soussignée, M^e Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office, que j'ai fait publier l'avis ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 23 février 2026.

J'ai également affiché une copie de cet avis au bureau de la Mairie, ce 23^e jour du mois de février 2026.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 23^e jour du mois de février 2026.

DONNÉ à Chambly,
Ce 23 février 2026



La greffière de la Ville,
M^e Nancy Poirier